**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

**ETAIENT PRESENTS** : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA, Mme Laëtitia MARTIN. Les membres : M. Simon FANEL, M. Éric GERARD, M. Bernard MARTIN, M. Arnaud FRANCOIS, Mme Josiane PFLIEGER, M. Mickaël GERARD, M. Claude MARLANGEON, M. Richard HERBELOT, Mme Bénédicte MAÏO, Mme Valérie AUBRY.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Chantal CHAMPAGNE (procuration à Gilles HURAUX).

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. Gilles HURAUX.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

1. taux d’imposition 2018 :

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Pour mémoire : taux d’imposition 2017

Taxe d’Habitation : 18.31 %

Taxe Foncière Bâti : 9.35 %

Taxe Foncière Non Bâti : 19.95 %

Taux 2018 proposés et votés par l’ensemble du Conseil

Taxe d’Habitation : 18.31 %

Taxe Foncière Bâti : 9.35 %

Taxe Foncière Non Bâti : 19.95 %

1. vote budget commune 2018 :

Délibération : oui

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil Municipal vote le Budget Communal 2018 comme suit :

* Dépenses de fonctionnement : 1 302 611.00 €
* Recettes de fonctionnement : 1 302 611.00 €
* Dépense d’investissement : 1 780 019.00 €
* Recettes d’investissement : 1 780 019.00 €

1. participation syndicale budgÉtaire 2018 au syndicat mixte pour l’informatisation communale :

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil Municipal décide la prise en charge annuelle sur le budget communal 2018, de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l’Information Communale.

Le montant de cette participation s’élève à 545 €.

1. adhésions et retrait au syndicat mixte départemental d’assainissement non collectif:

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil Municipal valide les demandes d’adhésion des communes de BOIS DE CHAMP (canton de BROUVELIEURES) et de SAVIGNY (canton de CHARMES), valide également la demande de retrait de SANDAUCOURT.

1. recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin liÉ à un accroissement saisonnier d’activitÉs :

Délibération : oui

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Il y a nécessité de prendre une délibération générale permettant à la commune de recruter chaque année en Juillet et Août sans être obligé de délibérer à chaque fois.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

1. non dÉlÉgation de la compÉtence optionnelle « eclairage public » au syndicat départemental d’électricité des vosges pour les années 2019-2020-2021 et 2022 :

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges (S.D.E.V.), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la délégation au S.D.E.V. de la compétence optionnelle « Eclairage Public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne délégue pas cette compétence et décide de conserver la maîtrise d’ouvrage des investissements ainsi que la maintenance du réseau d’éclairage public.

1. renouvellement de la convention d’occupation précaire :

**Délibération : oui**

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d’occupation précaire concernant le terrain cadastré Section A n° 387 Lieudit « Le Village », d’une superficie de 26 a 12 ca pour un montant de 20.11 € couvrant la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019.

1. projet d’implantation d’un relas de radiotelephonie orange a proximitÉ de la station d’Épuration :

**Délibération : oui**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de ORANGE d’installer sur le site de la station d’épuration, lieudit « Le Grand Pré », cadastré section ZC, parcelle 65, des équipements techniques destinés à améliorer le réseau mobile ORANGE sur le secteur.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

1. position des membres du conseil sur la pose des compteurs linky :

Lecture du dossier UFC Que Choisir aux membres du Conseil Municipal.

Aucune délibération ne sera prise pour le moment puisqu’elle n’aura aucune valeur juridique.

Séance levée à 23 H 00.

Fait le 27/03/2018.